

La CFDT a proposé et s'est engagée



Depuis des mois, la CFDT n'a cessé d'œuvrer à la construction de l'accord sur le temps de travail. Dès l'automne 2015, à son initiative, les organisations syndicales de la future agglomération GPS se sont réunies en intersyndicale.

Au sein de cette intersyndicale, les membres de la CFDT ont été sans relâche force de proposition; nous avons notamment produit la totalité des documents d'informations et des supports utilisés lors des assemblées générales du personnel.

Les membres de la CFDT ont organisé à vos côtés des actions fortes et symboliques comme votre présence massive au Conseil Communautaire du 11 octobre dernier, ou encore deux journées de grèves et une manifestation entre le siège de Courcouronnes et la Place de l'Agora.

Nous vous remercions une nouvelle fois pour votre mobilisation et votre engagement à nos côtés pour défendre nos conditions de travail.

Les membres de la CFDT ont toujours agi dans l'intérêt de tous. Aujourd'hui, suite à la désinformation et aux mensonges colportés par deux organisations syndicales, nous sommes contraints, à regret, de faire quelques mises aux points:

- La CFDT n'a pas souhaité s'associer au sondage sur le temps de travail l'estimant inachevé, orienté et ne permettant pas aux agents de se prononcer «en conscience». Vos retours nous l'ont confirmé. Or d'autres syndicats ont préféré laisser entendre que la CFDT était partie prenante dans la diffusion de ce sondage! **Mensonge !**
- Suite à la diffusion de ce sondage, et à la surenchère revendicative de certaines organisations syndicales, **la CFDT a choisi d'assumer ses propres revendications à la recherche d'un accord juste et équitable** pour tous. La CFDT, en responsabilité, a toujours souhaité une harmonisation du temps de travail permettant aux agents de GPS de travailler ensemble dans le respect de l'histoire de chacun, sans chercher à opposer les agents entre eux.
- Enfin, lire dans un communiqué que «les maigres choses que nous avons pu préserver» l'ont été du fait des seules actions de deux organisations syndicales est une réécriture de l'histoire digne des meilleures «Fake news» du Président Donald Trump ! La CFDT défend

un syndicalisme d'engagement et de proposition, et son investissement dans cette négociation a été total.

La CFDT a été élue sur son programme et conduit ses actions en les mettant en place de manière réaliste. Pour rappel, sur le temps de travail, la CFDT revendiquait dans sa profession de foi des élections professionnelles de décembre 2016 : «*Un protocole de temps de travail harmonisé à 1540 heures et/ou une compensation financière proportionnelle à l'augmentation du temps de travail*».

Vous nous avez mandatés sur cette base et nous avons mené la négociation sur le temps de travail en poursuivant cet objectif. **Aujourd'hui, nous sommes fiers de revenir vers vous en ayant respecté notre engagement.** En effet, si le temps de travail GPS sera de 1558 heures maximum en 2017 (puis amené progressivement jusqu'en 2019 à 1572h), les agents dont le temps de travail augmentera seront indemnisés proportionnellement à cette augmentation via leur régime indemnitaire.

Les représentants CFDT au Comité Technique, ayant obtenu une très grande partie de leurs revendications, se sont engagés aujourd'hui en votant l'accord sur le temps de travail:

- **Nous avons obtenu un temps de travail annuel de 1572 heures**, soit 35 heures de moins que la première proposition de la collectivité. De plus, les agents dont les métiers rentrent dans les critères de la pénibilité ou de la contrainte se verront octroyer des jours de congés supplémentaires (a minima: 3 jours de congés supplémentaires pour les agents soumis à la pénibilité et 1 jour de congé supplémentaire pour les agents soumis à la contrainte).
- **Nous avons obtenu, pour l'ensemble des agents de GPS, une prime mensuelle de 31€ bruts/mois (372€ bruts/an, soit environ 295 € nets.** Cette prime équivaut à 26 heures de travail, valorisées à 14,13€ bruts/h).
- **Nous avons obtenu qu'une compensation financière soit attribuée** dès 2019 aux agents dont le temps de travail augmentera au-delà des 26 heures mentionnées ci-dessus (heures de pénibilité et de contrainte déduites). Cette compensation sera proportionnelle à la différence entre le temps de travail GPS (1572h) et le temps de travail annuel moyen de chaque ex-EPCI (et calculée une nouvelle fois au taux horaire de 14,13€ bruts, soit le salaire horaire moyen de la Fonction Publique Territoriale).
- **Nous avons obtenu un aménagement du temps de travail très souple** pour les agents des sièges afin de permettre à chacun de coordonner au mieux sa vie professionnelle

avec sa vie personnelle :

- Les horaires d'embauche, de pause déjeuner et de fin de journée seront revus et élargis.
- Votre volume de congés pourra augmenter très nettement si vous désirez travailler plus durant la semaine, ce qui n'était pas possible auparavant (choix entre 35h, 36h, 37h ou 37h30 hebdomadaires pour les agents et jusqu'à 38h30 pour les cadres). Les jours de RTT seront gérés comme des jours de congés (sous condition de présence) et pourront être versés sur un compte épargne temps monétisable.

Pour adoucir la transition entre les anciens et le nouveau temps de travail, nous avons négocié un système progressif: le temps de travail augmentera de 7h par an en 2018 et 2019.

Afin de vous permettre de vous rendre compte de votre volume potentiel de congés, nous avons construit un outil pédagogique sur l'aménagement. Pour connaître vos congés en 2017, 2018 et 2019 en fonction de votre situation, suivez le lien ci-dessous, c'est très simple et très efficace:

<http://embarrasduchoix.free.fr>

Nous avons obtenu également que cette souplesse de l'aménagement du temps de travail soit étendue aux personnels des équipements et des services techniques. Des négociations collectives restent à mettre en place mais les agents sont désormais au cœur de l'aménagement de leur temps de travail!

Enfin, nous avons obtenu que **des jours de congés supplémentaires soient attribués aux agents en fonction de leur ancienneté**: 1 jour pour 20 ans de FPT, 1 jour supplémentaire pour 30 ans et à nouveau un jour supplémentaire pour 35 ans.

Pour la CFDT cet accord est juste et équitable puisqu'il compense à l'heure près l'augmentation du temps de travail.

Désormais, des négociations vont s'ouvrir pour définir précisément les notions de «cadre», de «pénibilité/contraintes» ainsi que le calendrier de mise en place de ce nouveau système.

Sachez que la CFDT maintiendra son engagement au quotidien à vos côtés et continuera d'être force de proposition. Elle sera encore plus vigilante et recherchera à nouveau la conclusion d'accords justes et équitables, pour ne laisser «personne sur le bord du chemin»!

Syndicalement,
Les membres de la section CFDT Grand Paris Sud